



La question des invendus alimentaires fait l'objet d'une attention particulière par ces temps de crise sociale et de gaspillage de nos aliments.

Par l'entremise de Marie Nagy et Bart Dhondt nous avons déposé une motion qui demande à la Ville de Bruxelles de réaliser une enquête sur le sort réservé aux invendus alimentaires sur le territoire de la Ville, ainsi que sur les besoins des banques alimentaires mais aussi des entreprises d'économie sociale, pour connaître la situation adaptée à la Ville. Notre motion demandait aussi d'adapter les actions de l'Agenda 21, l'outil de gestion environnementale des communes, pour des nouvelles actions concernant le gaspillage alimentaire au niveau d'autres secteurs comme l'Horeca.

La majorité PS/MR a immédiatement réagi en déposant une motion qui prévoit, lors de l'octroi des permis d'environnement, d'imposer que les invendus soient « proposés à une association caritative ». Le groupe Ecolo-Groen peut se féliciter de cette « soudaine » prise de conscience. Mais la mesure envisagée, pleine de bonnes intentions risque de s'avérer inefficace, voire contre productive. Trois raisons, les permis d'environnement sont accordés pour 15 ans, il y a donc beaucoup de grandes surfaces qui ne seront pas concernées par un renouvellement à court terme, et effectivement seules les surfaces de plus de 1000m² sont concernées, cela exclu les moyennes et petites surfaces. D'autre part cela risque de mettre à mal des expériences qui existent et qui concernent par exemple des entreprises de travail adapté qui conditionnent ces invendus (accord qui existent par exemple dans la société Delhaize) et enfin la Ville se prive d'actions possibles dans d'autres secteurs tels que les producteurs, les commerçants, les consommateurs et les cuisines collectives.

A suivre donc au [Conseil Communal de la Ville de Bruxelles](#).

Renseignements [Marie Nagy](#) 0475 317107.